



Commune de Genolier

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 10 juillet 2014

Préavis N° 48/2014

concernant une demande de crédit
de Fr. 39'800.-- pour le remplacement d'un tronçon de la
conduite principale d'eau sous pression (ESP)
qui alimente le village, à la Refaz-Molard-Rochau-vers Priez
à travers la parcelle Wyss.

Délégués municipaux

Jean Zucchello, municipal
Richard Georges, municipal

Commission chargée de l'étude de ce Préavis

Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1 – Préambule

Conformément à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des communes, ainsi qu'à l'article 101 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet ci-après une demande de crédit extraordinaire destiné à couvrir des travaux urgents entrepris pour assurer l'approvisionnement en eau potable d'un secteur du village. Ces travaux ont été réalisés en urgence en raison de l'opportunité des travaux de terrassement en cours.

Mi avril 2014 après la réparation de la conduite descendant depuis la station du Montant, via la Réfaz à travers la parcelle Wyss: le décapage de la terre végétale par la machine de terrassement qui a provoqué la rupture de la conduite, dont la réparation a été prise en charge par la RC du propriétaire, a mis en évidence plusieurs éléments :

- plusieurs fuites sont apparues à la surface le long du tracé de la conduite ;
- la conduite en fonte, très vieille (années 1940) était en très mauvais état (corrosion) ;
- la profondeur à laquelle la conduite était implantée sur une partie du tracé était insuffisante (moins de 60 cm), alors qu'une conduite ESP devrait se situer, pour être à l'abri du gel, à une moyenne de 120 cm de profondeur ;

Après avoir informé le Président du Conseil communal du montant du crédit nécessaire pour envisager le remplacement complet de la conduite en urgence, en profitant de l'opportunité des travaux de terrassement en cours sur la parcelle : sans nouvelle installation de chantier et sans aucun dégât aux cultures inexistantes ; la Municipalité a entrepris les travaux.

2 – Montants des travaux et coûts effectifs

Travaux	Montants du Travaux CHF HT	Montants des Travaux CHF TTC
<u>Génie civil:</u> Sondages pour recherches de la conduite. Exécution de 300 m. de fouilles nécessaires à la pose de la nouvelle conduite, juxtaposée au tracé de l'ancienne. Mise en place de la nouvelle conduite. Remblayages et remises en état. Divers et imprévus.	12'420.-	13'413.60
<u>Fourniture de la nouvelle conduite et appareillage pour le raccordement:</u> Fourniture de 310 m. de conduite PE200. Raccordements sur les conduites existantes. Appareillage pour le transfert des prises. Essais de mise sous pression. Divers et imprévus.	24'339.55	26'286.70
Arrondi		99.70
Total général TTC	36'800.-	39'800.-

4 – Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Genolier

vu le Préavis municipal N° 48/2014 relatif à une demande de crédit extraordinaire de Fr. 39'800.-- pour le remplacement d'un tronçon de la conduite principale d'eau sous pression (ESP) qui alimente le village, à la Refaz-parcelle Wyss,

vu le rapport de la commission des finances,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de ce Préavis

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'adopter le préavis municipal N° 48/2014 relatif à une demande de crédit extraordinaire de Fr. 39'800.-- pour le remplacement d'un tronçon de la conduite principale d'eau sous pression (ESP) qui alimente le village, à la Refaz-parcelle Wyss,
2. d'accorder un crédit de CHF 39'800.-- pour ce financement,
3. de financer cette dernière par la trésorerie courante,
4. de prévoir son amortissement par prélèvement sur le compte de réserve Eaux N° 9280.3.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 15 juillet 2014, pour être soumis au Conseil communal de Genolier.

Au nom de la Municipalité :

la Syndique
F. Rattaz

la secrétaire :
C. Deléderray

